



République Française  
Département des Alpes- Maritimes  
Ville de TENDE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2022

Extrait du  
registre des délibérations du conseil municipal  
Session ordinaire du 10 Juin 2022

L'an 2022 le dix Juin à 18:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 3 Juin 2022, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

**Étaient Présents :**

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Marilène DALMASSO - Caroline FRANCA - Cyril LEJA - Frédéric TRUC - Elise FERRARI - Françoise VADA - Patricia ALUNNO - Olivier GIACOMETTI – Myriam PASTORELLI

**Pouvoirs :**

Sébastien VASSALLO à Olivier GIACOMETTI - Jean-Charles QUERCIA à Pierre Dominique DALMASSO - Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN - Cédric BERGALLO à Elise FERRARI

**Absents excusés :**

Maryse CASTELLANI – Florent REYNAUD

**Madame Lucie MOULIN a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 2022\_75**

**Objet : ATTRIBUTION DU PATURAGE DE TAUPE**

Vu le Code Forestier, essentiellement, l'article L214-6

Vu les clauses techniques, à inclure dans les actes de concession s'agissant des terrains soumis au régime forestier ;

Vu l'accomplissement des mesures de publicité, prévues par les textes.

Monsieur le Maire informe ses Collègues, que le pâturage du Taupé est vacant, il a donc été procédé à l'attribution, conformément aux dispositions du Code Forestier, de ce pâturage communal, pour une période de neuf années, soit pour les saisons estivales 2022 à 2030.

Que, suite à l'accomplissement de ces mesures de publicité, seul un éleveur a fait acte de candidature.

Aussi, le Maire propose à ses collègues d'attribuer le pâturage du Taupé selon les modalités suivantes :

- Monsieur Alessandro NATERO moyennant le paiement d'une redevance de 5.000,00 euros par an pour une durée de neuf ans.

*L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- D'attribuer le pâturage du Taupé à Alessandro NATTERO moyennant le paiement d'une redevance de 5.000,00 euros par an pour une durée de neuf ans.
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette opération

*Adoptée à l'unanimité*

*Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.*

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :